

# Impact de la crise sanitaire sur l'emploi des salariés intermittents du spectacle vivant

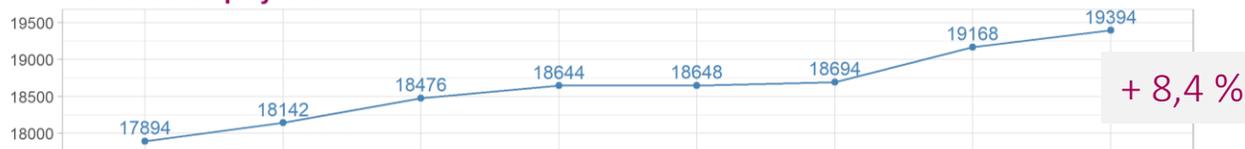
Evolutions et estimations :

- l'activité sectorielle
- les employeurs
- les salariés intermittents
- les masses salariales
- le volume d'emploi

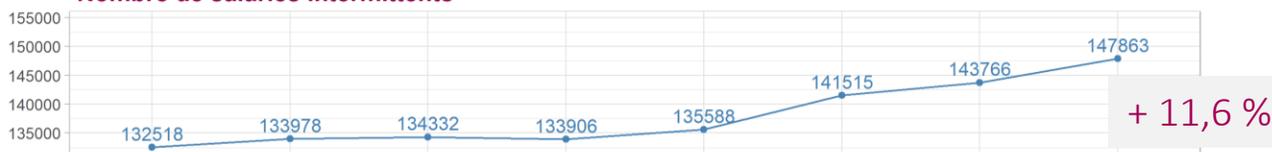
## L'activité sectorielle

Graphique 1 : Evolution des indicateurs socio-démographiques du spectacle vivant (2012 – 2019)

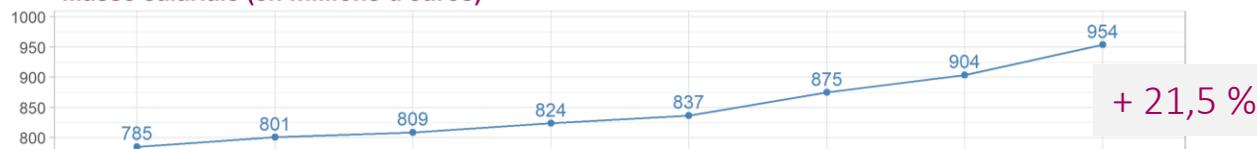
### Nombre d'employeurs



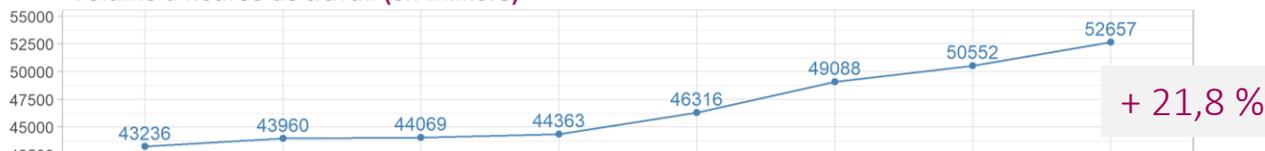
### Nombre de salariés intermittents



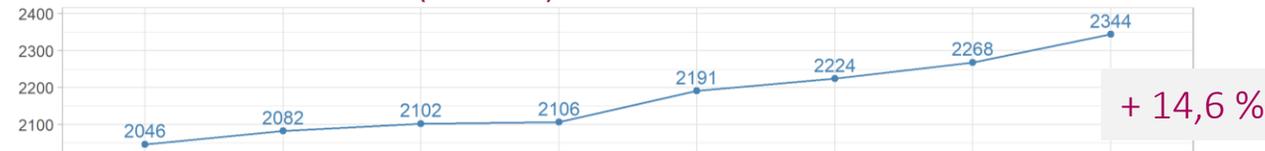
### Masse salariale (en millions d'euros)



### Volume d'heures de travail (en milliers)



### Nombre de contrats de travail (en milliers)



Valeurs arrondies

De 2012 à 2019, tous les indicateurs relatifs au spectacle vivant sont en forte augmentation

Pôle emploi : données annuelles  
CPNEF-SV : retraitement et visualisation

**Tableau 1 :** Evolution des indicateurs socio-démographiques des employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant par activité (2012-2019)

Employeurs (Typologie NAF)	Nombre d'employeurs	Nombre de salariés	Masse salariale	Volume d'heures de travail	Nombre de contrats de travail
Secteur spectacle vivant	+ 8,4 %	+ 11,6 %	+ 21,5 %	+21,8 %	+14,6 %
9001Z Arts du spectacle vivant	+ 10,6 %	+ 12,2 %	+ 19,2 %	+20,8 %	+12,5 %
9002Z Activités de soutien au spectacle vivant	- 5,5 %	+ 11,7 %	+ 28,3 %	+21,1 %	+21,4 %
9004Z Gestion de salles de spectacles	- 8,2 %	+ 20,6 %	+ 32,7 %	+34,9 %	24,8 %

Valeurs arrondies

Le nombre d'entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale, et employeurs de salariés intermittents (CDDU), augmente de 8,4 % entre 2012 et 2019. Cependant, cette évolution cache des fortes disparités selon les activités des employeurs :

- + 10,6 % d'employeurs des *activités des Arts du spectacle vivant* ;
- - 5,5 % d'employeurs des *activités de Soutien au spectacle vivant*, mais avec une très forte augmentation de leurs masses salariales (+ 28,3 %), volume d'heures de travail (+ 21,1 %) et nombre de contrats de travail (+ 21,4 %) ;
- - 8,2 % d'employeurs des *activités de Gestion de salles de spectacles*, mais avec une forte augmentation de leurs masses salariales (+ 32,7 %), volume d'heures de travail (+ 34,9 %) et nombre de contrats de travail (+ 24,8 %)

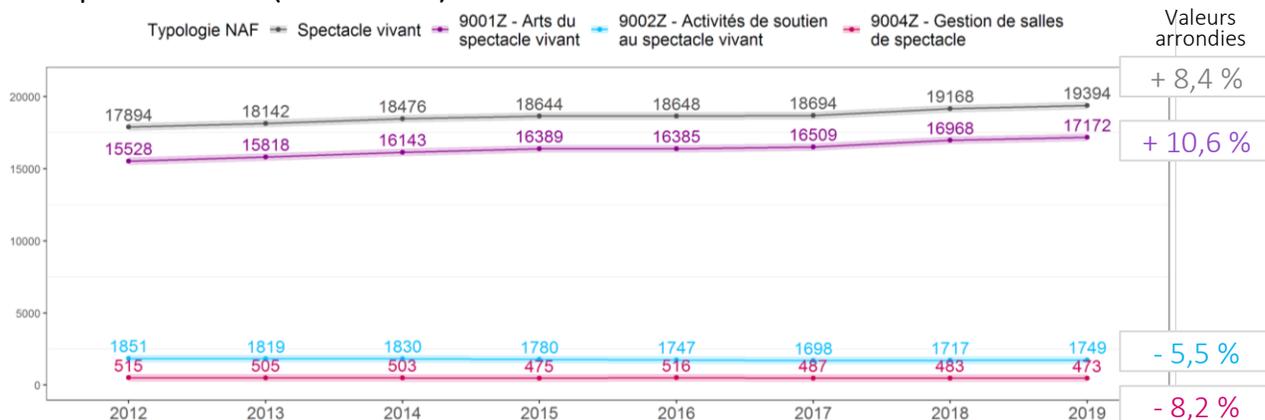
**Champ**

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.



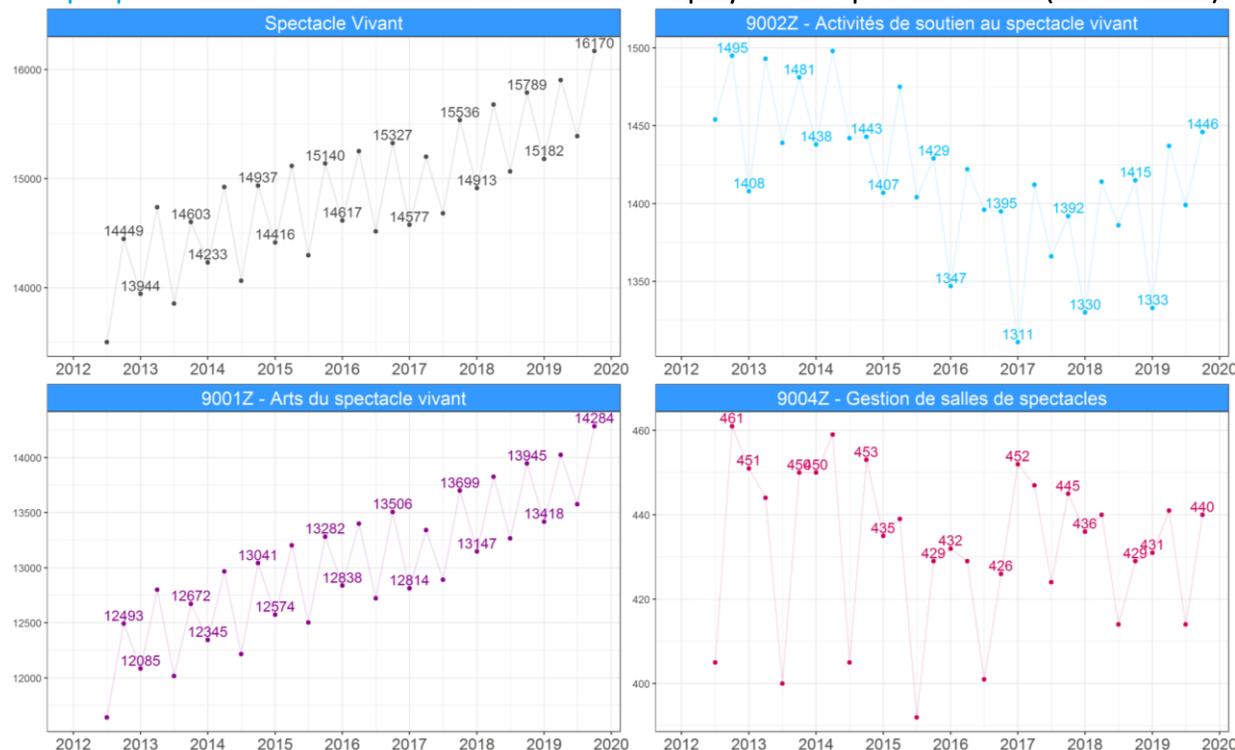
## Les employeurs

**Graphique 2 : Evolution annuelle du nombre d'employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)**



- Le nombre d'employeurs du spectacle vivant est de 19 394 en 2019, soit + 8,4 % par rapport à 2012.
- Les employeurs des *Arts du spectacle vivant* sont les plus nombreux : 17 172 (88,5 %) en 2019. Ils sont les seuls à augmenter sur la période : + 10,6 % en 2019 par rapport à 2012.

**Graphique 3 : Evolution trimestrielle du nombre d'employeurs du spectacle vivant (2012 – 2019)**

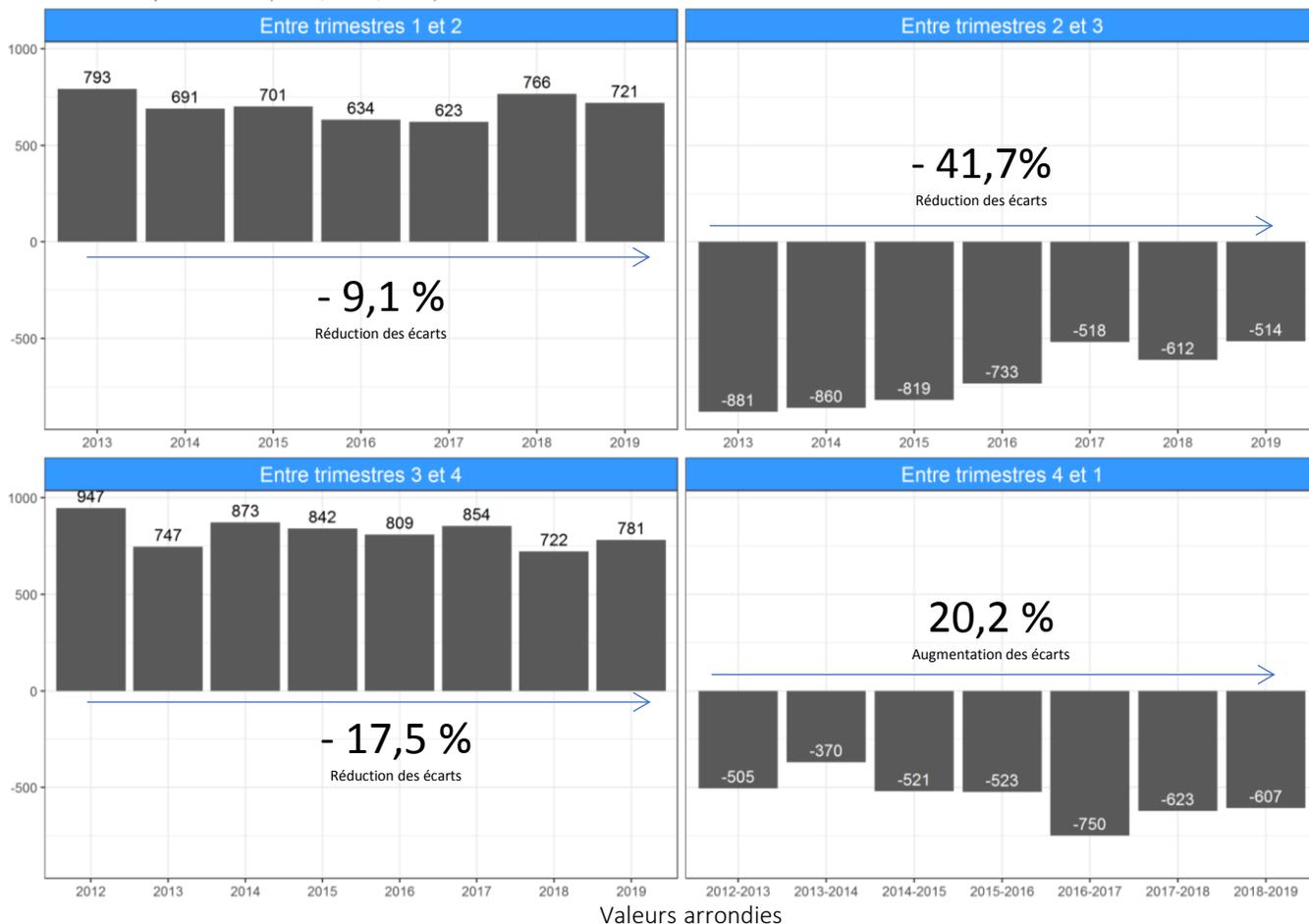


Le nombre d'employeurs du spectacle vivant est en augmentation constante sur la période. Cependant, les données trimestrielles montrent des différences entre les activités ainsi que des fortes variations saisonnières :

- 2 périodes d'augmentation : au 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres.
- 2 périodes de baisse : au 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres.

### Graphique 4 : Evolution trimestrielle des différences du nombre d'employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)

Ensemble du spectacle vivant (9001Z, 9002Z, 9004Z)



Lecture : entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2013, on observe une diminution de 505 employeurs.  
Entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestres 2012, on observe une augmentation de 947 employeurs

Ce graphique illustre les variations du nombre d'employeurs du spectacle vivant d'un trimestre au suivant. En parallèle des évolutions repérées précédemment (augmentations et diminutions), on constate d'autres spécificités :

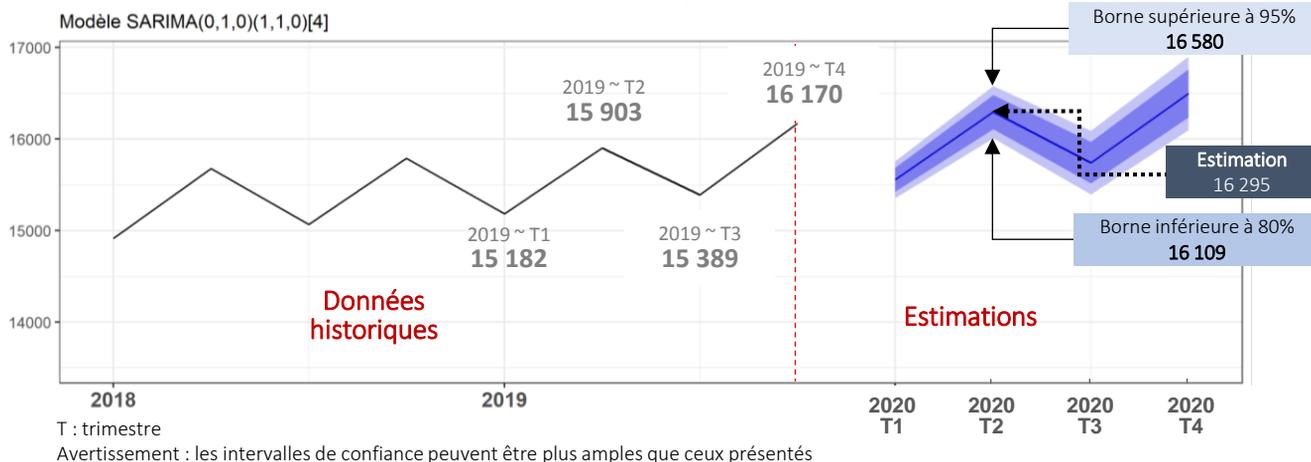
- les écarts tendent globalement à diminuer : l'activité (et donc le volume d'emploi) est de plus en plus homogène ;
- la diminution des écarts la plus importante a lieu entre les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres au cours de la période étudiée (41,7%) ;
- les écarts entre les 4<sup>ème</sup> et 1<sup>er</sup> trimestres tendent à augmenter entre 2012 et 2019 mais la tendance s'inverse après 2016.

#### Champ

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.



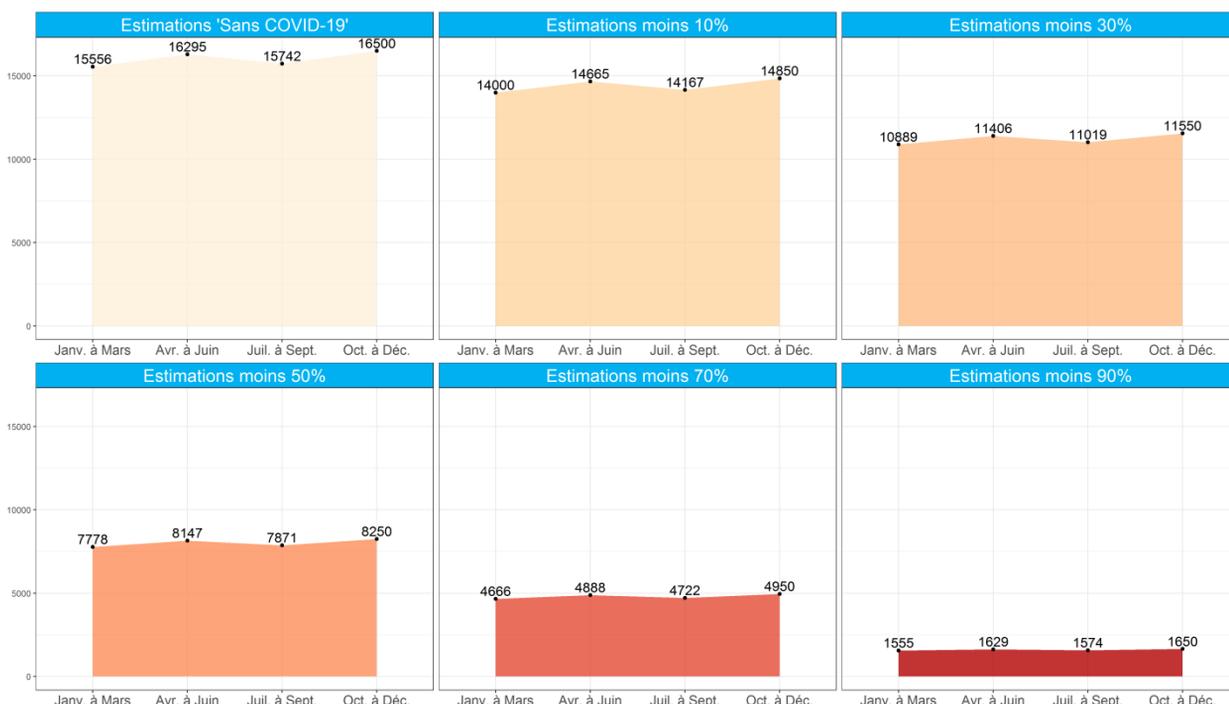
### Graphique 5 : Évolution et estimation trimestrielles du nombre d'employeurs du spectacle vivant dans un scénario « sans COVID-19 »



**Tableau 2 : Estimation et intervalle de confiance trimestriels du nombre d'employeurs du spectacle vivant en 2020 dans un scénario « sans COVID-19 »**

Période	Estimations	Borne inférieure (95%)	Borne inférieure (80%)	Borne supérieure (80%)	Borne supérieure (95%)
2020 ~ T1	15 556	15 355	15 425	15 688	15 757
2020 ~ T2	16 295	16 010	16 109	16 481	16 580
2020 ~ T3	15 742	15 393	15 514	15 970	16 091
2020 ~ T4	16 500	16 097	16 236	16 763	16 902

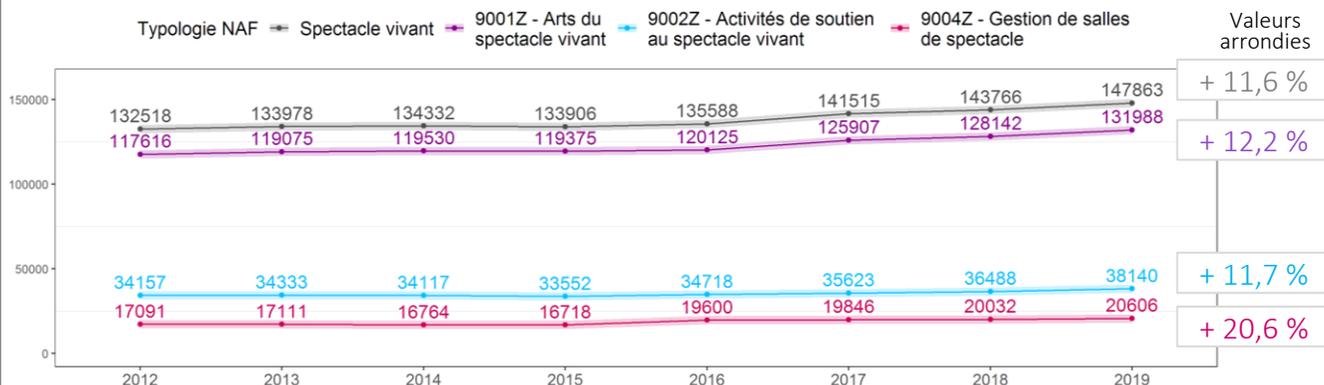
### Graphique 6 : Scénarios d'évolution trimestrielle du nombre d'employeurs du spectacle vivant dans le cas de baisses de l'activité en 2020



Pôle emploi : données historiques  
CPNEF-SV : estimations

## Les salariés intermittents

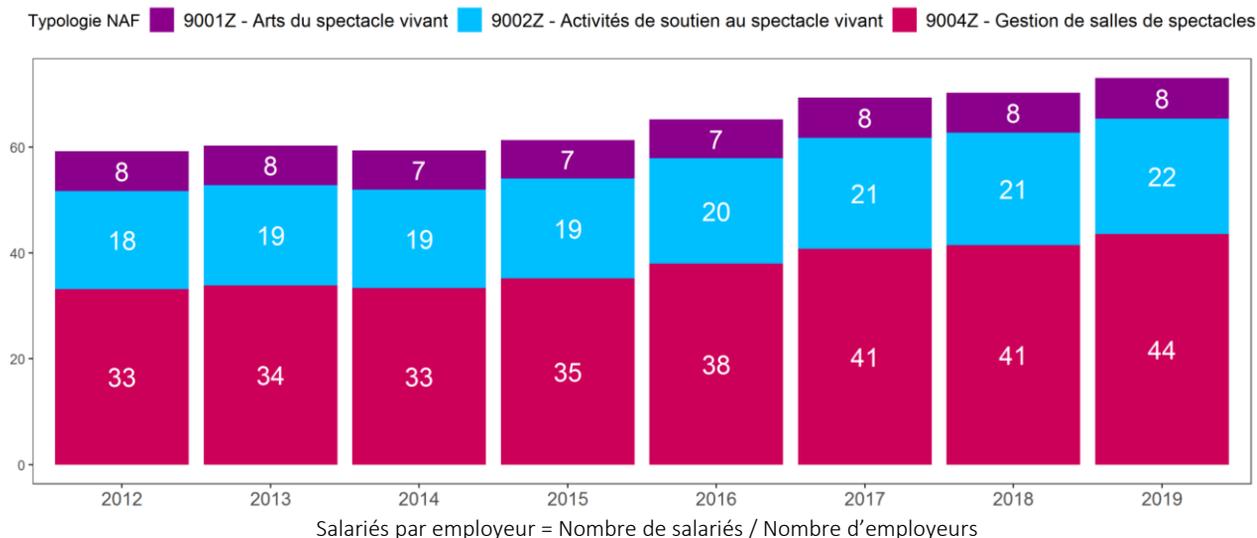
**Graphique 7 : Evolution annuelle du nombre de salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)**



- En 2019, les 19 394 entreprises du spectacle vivant ont employé 147 863 salariés intermittents, soit + 11,6 % en 2019 par rapport à 2012.
- Comme pour les employeurs, les salariés des *Arts du spectacle vivant* sont les plus nombreux : 131 988 (69,2 %) en 2019. De plus, c'est la seule activité qui augmente (+ 12,2 %).

**Graphique 8**

**Evolution annuelle moyenne du nombre de salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)**



- En 2019, les employeurs des activités des *Arts du spectacle vivant* sont les plus nombreux (19 394) mais ils sont de plus petite taille : ils engagent en moyenne 8 salariés intermittents.
- En 2019, les employeurs des activités de *Gestion de salles de spectacles* sont les moins nombreux (483) mais ils sont de plus grande taille : ils engagent en moyenne 44 salariés intermittents.

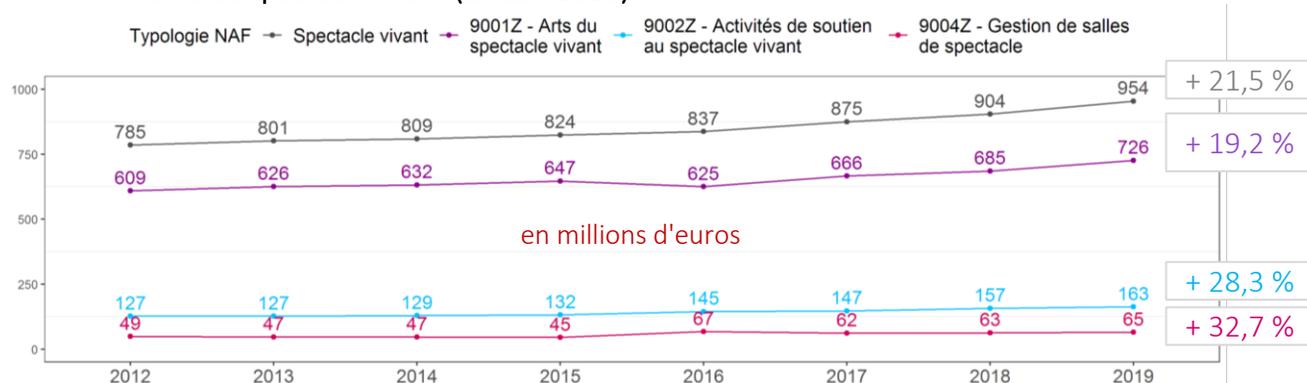
**Champ**

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.



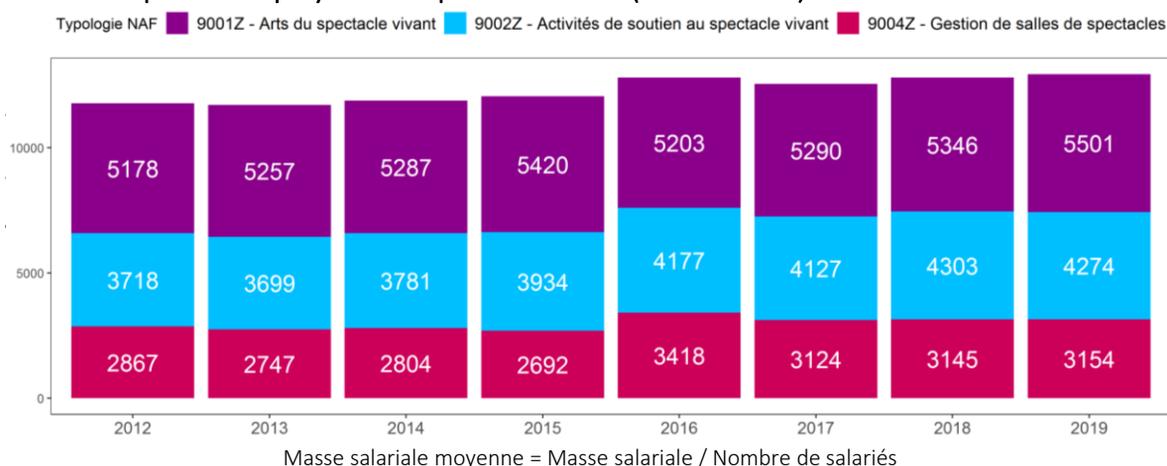
## Les masses salariales

**Graphique 9 : Evolution annuelle des masses salariales des employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)**



- Les masses salariales versées par les employeurs du *spectacle vivant* sont de 954 millions d'euros en 2019, soit + 21,5 % par rapport à 2012.
- Les masses salariales du secteur des *Arts du spectacle vivant* sont les plus élevées : 726 millions (76,1 %) en 2019.
- En contraste avec les indicateurs, précédents la gestion des salles de spectacle présente l'augmentation la plus importante : 32,7 %.

**Graphique 10 : Evolution annuelle moyenne des masses salariales versées à chaque salarié intermittent par les employeurs du spectacle vivant (2012 – 2019)**



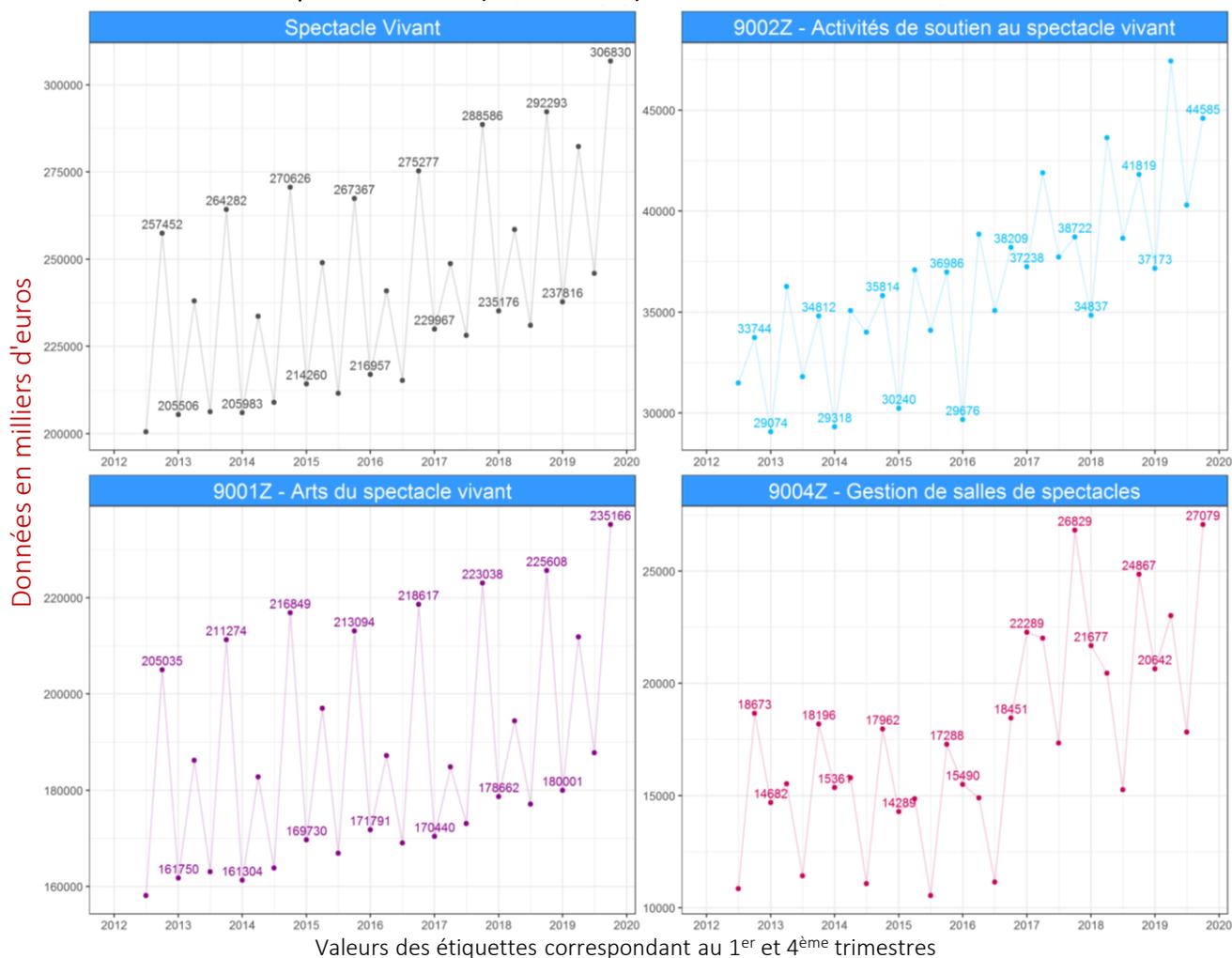
- Globalement, les montants moyens des masses salariales par salarié sont en hausse pour tous les types d'employeurs sur la période, lié notamment à l'augmentation du nombre de salariés intermittents.
- Les employeurs des activités d'*Arts du spectacle vivant* (17 172 en 2019) déclarent, en moyenne, 4 274€ de masse salariale par salarié intermittent.

### Champ

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.

La notion de masse salariale correspond aux salaires déclarés et versés par les employeurs du spectacle vivant au titre des contrats de travail (CDDU). Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.

**Graphique 11 : Evolution trimestrielle des masses salariales des employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)**



- Comme pour le nombre d'employeurs, les masses salariales présentent une forte saisonnalité dans les évolutions : on constate, globalement, des pics aux 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres.
- Pour les employeurs ayant pour activité principale la *Gestion des salles de spectacles*, le constat est notamment valable jusqu'en 2016, année après laquelle les masses salariales dépassent 20 millions d'euros, tout en conservant la plupart des caractéristiques saisonnières.

**Champ**

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.

La notion de masse salariale correspond aux salaires déclarés et versés par les employeurs du spectacle vivant au titre des contrats de travail (CDDU). Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.



## Graphique 12 : Différences trimestrielles des masses salariales des intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)

Ensemble du spectacle vivant (9001Z, 9002Z, 9004Z)



Valeurs arrondies

Ce graphique illustre les variations des masses salariales versées par les employeurs d'intermittents du spectacle vivant d'un trimestre au suivant. On constate :

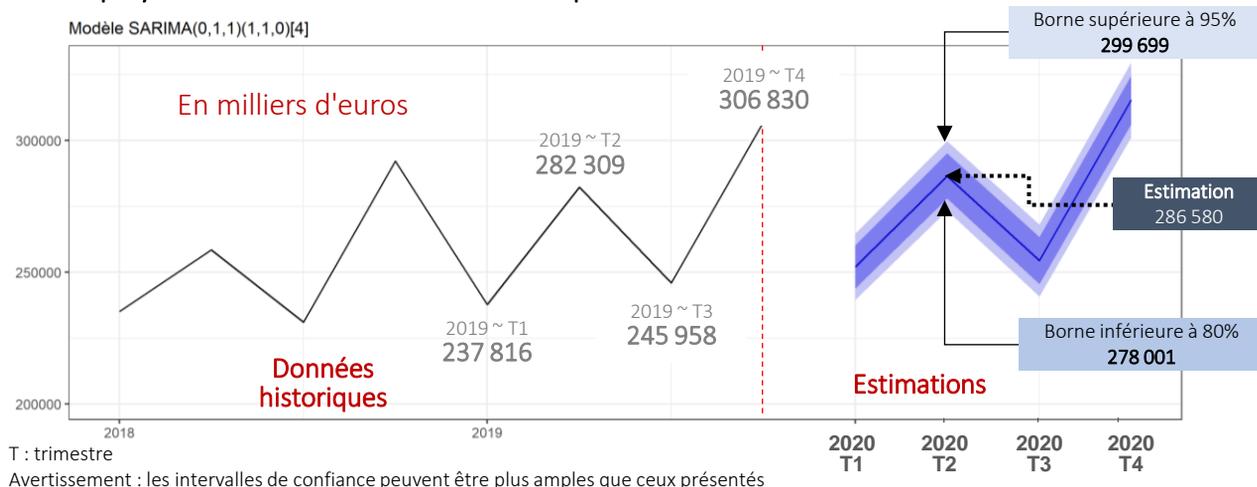
- des évolutions des écarts très variables, même si globalement elles sont à la hausse au cours de la période étudiée ;
- une diminution des écarts en 2016 par rapport à 2015 (hors entre les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres) suivie d'une augmentation après 2017.

### Champ

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.



**Graphique 13 : Évolution et estimation trimestrielles des masses salariales des employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant dans un scénario « sans COVID-19 »**

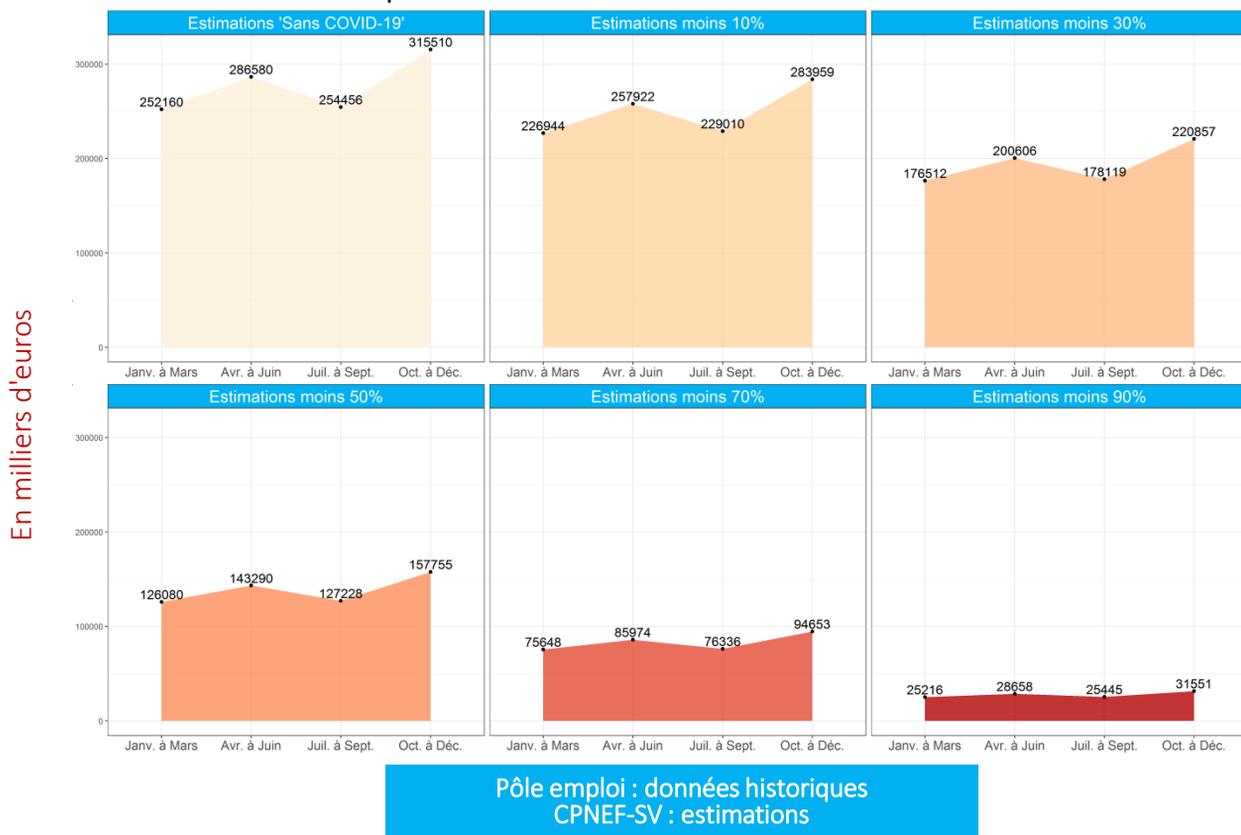


**Tableau 3 : Estimation et intervalle de confiance trimestriels des masses salariales du spectacle vivant en 2020 dans un scénario « sans COVID-19 »**

Période	Estimations	Borne inférieure (95%)	Borne inférieure (80%)	Borne supérieure (80%)	Borne supérieure (95%)
2020 ~ T1	252 160	239 589	243 940	260 380	264 731
2020 ~ T2	286 580	273 460	278 001	295 158	299 699
2020 ~ T3	254 456	240 810	245 533	263 379	268 102
2020 ~ T4	315 510	301 357	306 256	324 765	329 664

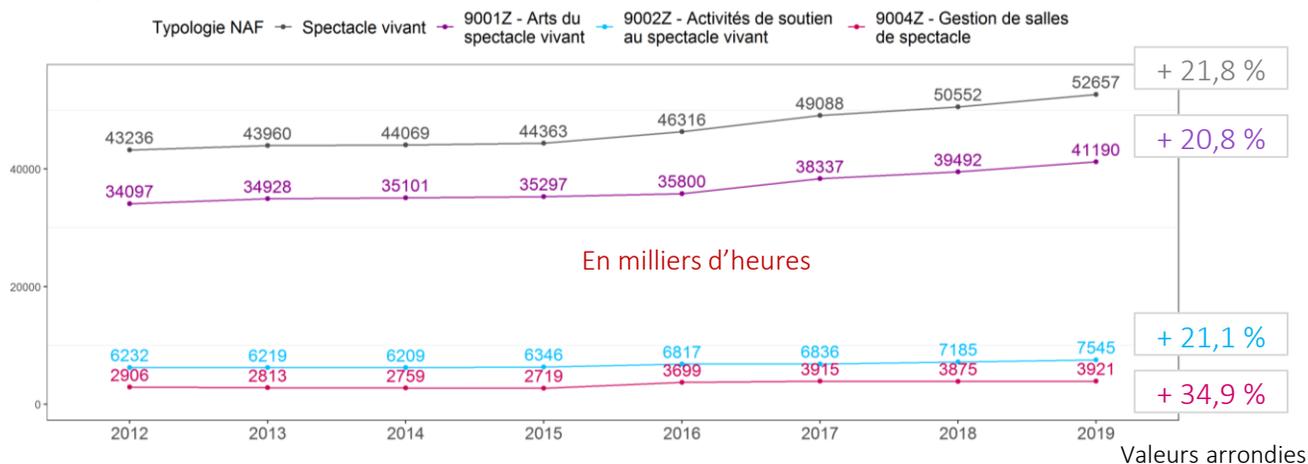
En milliers d'euros

**Graphique 14 : Scénarios d'évolution trimestriels des masses salariales des employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant dans le cas de baisses de l'activité en 2020**



## Volume d'emploi

**Graphique 15 : Evolution annuelle du volume d'emploi des employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)**



- Le **volume d'emploi** des employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant est de 52 657 milliers d'heures en 2019, soit + 21,8 % par rapport à 2012.
- Comme pour le nombre d'employeurs et de salariés, la part la plus grande du volume d'emploi se situe dans les activités des *Arts du spectacle vivant* : 41 190 milliers d'heures 78,2 % en 2019.
- Les employeurs ayant pour activité la *Gestion de salles de spectacles* présentent l'augmentation la plus élevée : 33,3%.

### Rappel

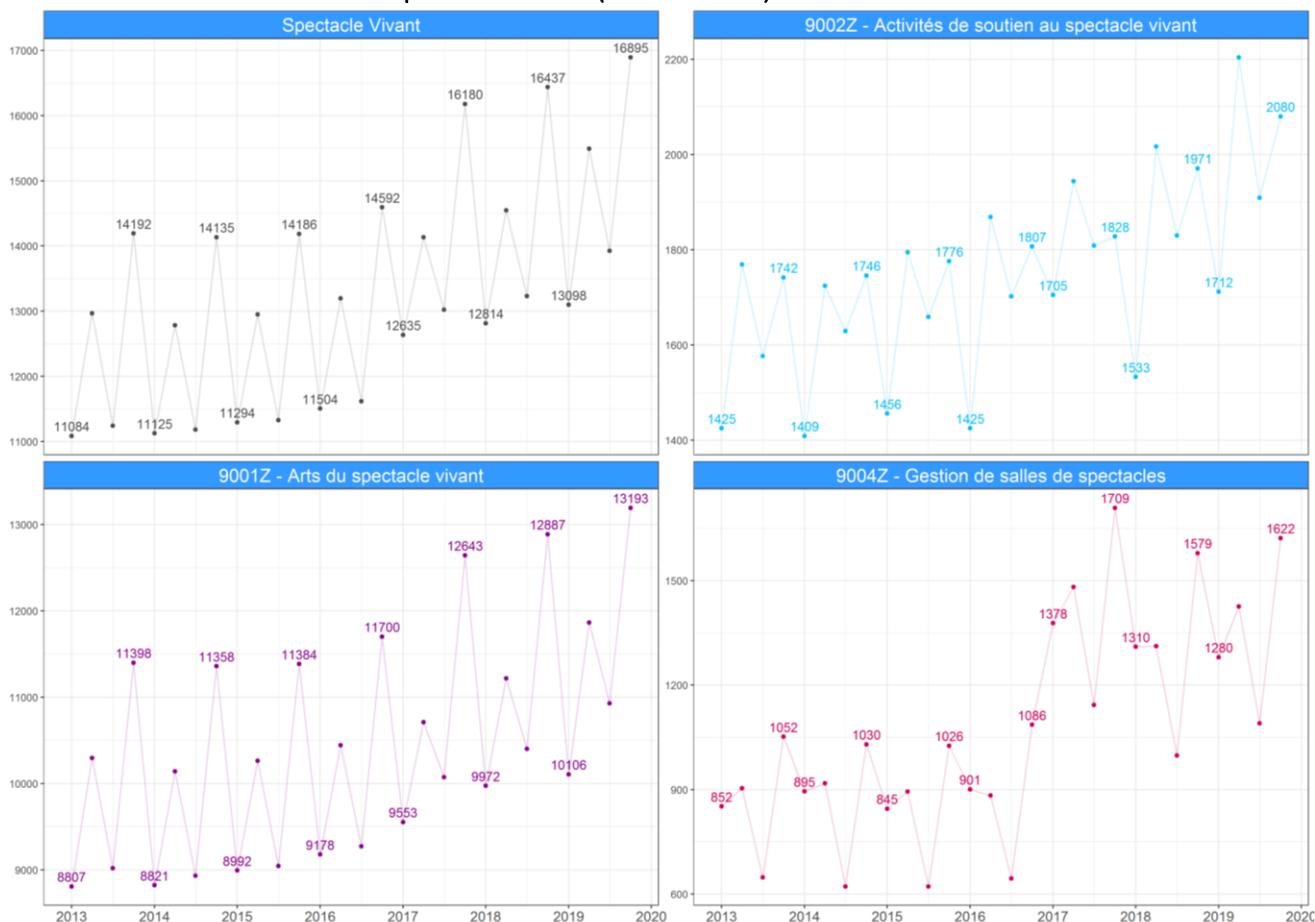
Les salariés intermittents du spectacle n'exercent pas leur activité à temps plein.



### Champ

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.

**Graphique 16 : Evolution trimestrielle du volume d'emploi des employeurs de salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)**



En milliers d'heures

- Comme pour les deux indicateurs précédents (nombre d'employeurs et masses salariales), le **volume d'heures de travail** présente une forte saisonnalité dans les évolutions avec des pics au cours des 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres.
- Contrairement aux deux autres ensembles d'activité, les employeurs de la *Gestion de salles de spectacles* présentent une importante variation dans les évolutions après 2016 : au 1<sup>er</sup> trimestre des années 2015 et 2016, on dénombre 845 000 et 901 000 heures travaillées respectivement, mais 1 378 000 heures travaillées pour le même trimestre en 2017.

**Champ**

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.



### Graphique 17 : Evolution trimestrielle des différences du volume d'emploi des salariés intermittents du spectacle vivant (2012 – 2019)

Ensemble du spectacle vivant (9001Z, 9002Z, 9004Z)



Ce graphique illustre les variations des heures travaillées par les intermittents du spectacle vivant d'un trimestre au suivant. On constate :

- des diminutions des écarts entre 2013 et 2017, notamment entre le 1<sup>er</sup> et les 2<sup>ème</sup> trimestre ainsi qu'entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> trimestre de chaque année;
- Une évolution davantage constante entre les 3<sup>ème</sup> et les 4<sup>ème</sup> trimestres de chaque année et qui se reflète par une absence de variation au cours de la période (0%)

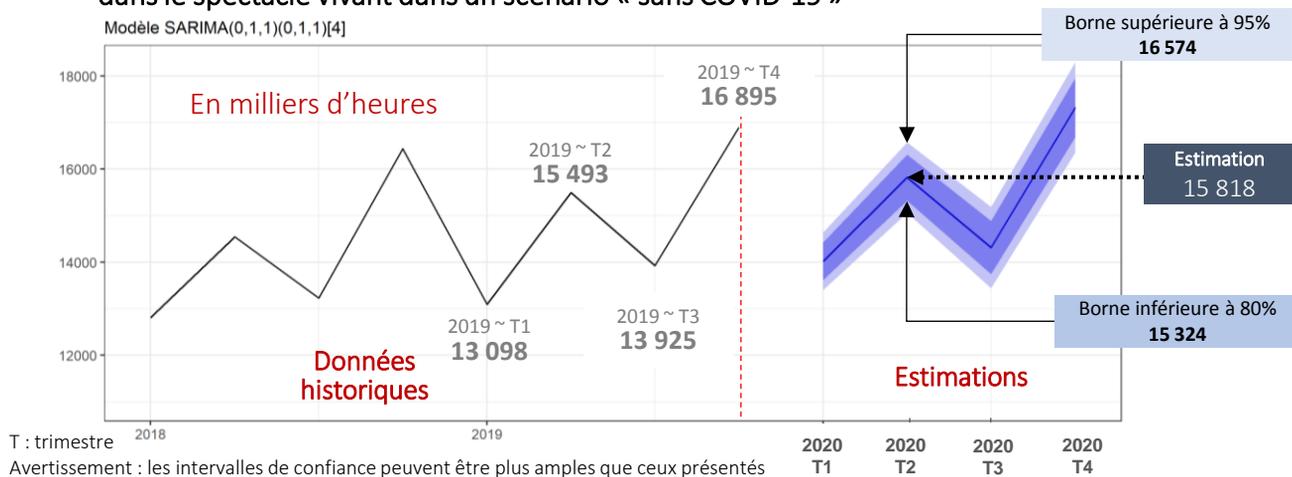
#### Champ

Données portant sur les entreprises ayant le spectacle vivant pour activité principale et employeurs de salariés intermittents (CDDU). Tous les salariés sont comptabilisés dès 1 contrat de travail.



**Graphique 18 : Évolution et estimation trimestrielles du volume d'emploi dans le spectacle vivant dans un scénario « sans COVID-19 »**

Modèle SARIMA(0,1,1)(0,1,1)[4]



**Tableau 4 : Estimation et intervalle de confiance du volume d'emploi des salariés intermittents du spectacle vivant en 2020 dans un scénario « sans COVID-19 »**

Période	Estimations	Borne inférieure (95%)	Borne inférieure (80%)	Borne supérieure (80%)	Borne supérieure (95%)
2020 ~ T1	14 023	13 403	13 618	14 429	14 644
2020 ~ T2	15 818	15 062	15 324	16 313	16 574
2020 ~ T3	14 319	13 448	13 749	14 889	15 190
2020 ~ T4	17 327	16 356	16 692	17 962	18 298

En milliers d'heures

**Graphique 19 : Scénarios d'évolution trimestriels du volume d'emploi des salariés intermittents du spectacle vivant en 2020 dans le cas de baisses de l'activité**



Pôle emploi : données historiques  
CPNEF-SV : estimations

## En bref...

**19 394**

Employeurs

Entrepreneurs de spectacles vivants  
et entreprises au service de la  
création et de l'événement

**Au cours de  
l'année 2019**

**2 344**

Milliers de contrats  
de travail

En CDDU

**954**

Millions d'euros de  
masses salariales

**147 863**

Salariés intermittents  
du spectacle vivant

Artistes, techniciens, personnels administratifs

**52 657**

Milliers d'heures  
de travail

## Estimations 2020

	Estimations 'sans COVID'	Estimations - 30%	Estimations - 50%	Estimations - 70%	Estimations - 90%
<b>Nombre d'employeurs</b>	T1 : 15 556 T2 : 16 295 T3 : 15 742 T4 : 16 500	T1 : 10 889 T2 : 11 406 T3 : 11 019 T4 : 11 550	T1 : 7 778 T2 : 8 147 T3 : 7 871 T4 : 8 250	T1 : 4 666 T2 : 4 888 T3 : 4 722 T4 : 4 950	T1 : 1 555 T2 : 1 629 T3 : 1 574 T4 : 1 650
<b>Masses salariales</b> (en milliers d'euros)	T1 : 252 160 T2 : 286 580 T3 : 254 456 T4 : 315 510	T1 : 176 512 T2 : 200 606 T3 : 178 119 T4 : 220 857	T1 : 126 080 T2 : 143 290 T3 : 127 228 T4 : 157 755	T1 : 75 648 T2 : 85 974 T3 : 76 336 T4 : 94 653	T1 : 25 216 T2 : 28 658 T3 : 25 445 T4 : 31 551
<b>Heures de travail</b> (en milliers)	T1 : 14 023 T2 : 15 818 T3 : 14 319 T4 : 17 327	T1 : 9 816 T2 : 11 072 T3 : 10 023 T4 : 12 128	T1 : 7 011 T2 : 7 909 T3 : 7 159 T4 : 8 863	T1 : 4 206 T2 : 4 745 T3 : 4 295 T4 : 5 198	T1 : 1 402 T2 : 1 581 T3 : 1 431 T4 : 1 732

T : trimestre

## Note méthodologique

### Source des données

#### Les données historiques

Les données de ce document proviennent de Pôle emploi (Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation).

Afin de répondre à ses besoins de connaissance, la CPNEF-SV a effectué un retraitement des données de Pôle emploi issus des séries « statistiques, études et évaluations » publiées dans les deux documents suivants :

**1. L'emploi intermittent dans le spectacle**, publication annuelle

Données disponibles : 2012 à 2019

**2. Les employeurs des salariés intermittents du spectacle**, publication trimestrielle

Données disponibles : 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 à 4<sup>ème</sup> trimestre 2019

Ces documents sont disponibles sur le site de Pôle emploi en téléchargement : <https://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/entreprises/emploi-intermittents-du-spectacle.html>.

Les données de Pôle emploi ont été filtrées afin de comptabiliser uniquement les indicateurs relatifs au secteur professionnel du spectacle vivant.

Les données de Pôle emploi proviennent des Attestations d'Employeurs Mensuelles (AEM). Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées par les employeurs pour les contrats de travail des salariés intermittents de la période considérée.

#### Différence entre les valeurs des indicateurs annuels et trimestriels

L'écart s'explique par :

- le flux du nombre d'employeurs (actifs / non-actifs) ;
- les nouveaux employeurs.

#### Les estimations

Afin d'évaluer les conséquences de la crise sanitaire sur les employeurs et l'emploi, la CPNEF-SV a calculé des estimations à partir des séries historiques de Pôle emploi. Ces chiffrages relèvent de la seule responsabilité de la CPNEF-SV. Ils n'ont pas vocation à établir des prévisions mais des scénarios afin d'accompagner la mise en œuvre de mesures socio-économiques en faveur du spectacle vivant durement impacté.

Les estimations de la CPNEF-SV ont été réalisées à l'aide de méthodes statistiques adaptées à des séries temporelles saisonnières. Pour chaque série, des modèles de type SARIMA(4) ont été implémentés et comparés pour décider des paramètres (p, d, q, P,D,Q) les plus adaptés. Toutes les séries ont été différenciées (soustraction de la valeur précédente de la valeur actuelle) afin de les rendre stationnaires.

Les estimations d'évolutions ont été réalisées uniquement pour les indicateurs pour lesquels Pôle emploi publie des données trimestrielles.

Cependant, deux limites ont été identifiées :

- les intervalles de confiance présentés peuvent être plus grands que ceux qui ont été présentés du fait du faible volume d'observations disponible ;
- d'autres modèles plus complexes peuvent être structurés afin de prendre en compte l'interdépendance entre 2 ou plusieurs indicateurs (analyse de séries chronologiques multivariées). Ici, seules les valeurs précédentes d'un même indicateur ont été prises en compte pour le calcul des estimations.

## Champ

### Les employeurs

Les employeurs du spectacle vivant comptabilisés sont les unités économiques qui ont développé des activités de spectacle vivant à titre principal, qui effectuent leurs déclarations par le Centre de recouvrement, et qui sont identifiés par les codes de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) suivants :

- 90.01Z – Arts du spectacle vivant
- 90.02Z – Activités de soutien au spectacle vivant
- 90.04Z – Gestion de salles de spectacles.

Ces employeurs du spectacle vivant relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention d'Assurance chômage.

Tous les employeurs du spectacle vivant ayant employé au moins un salarié intermittent (CDDU) au cours de la période considérée sont comptabilisés.

Ne sont pas comptabilisés :

- 1) les employeurs qui n'ont pas pour activité principale le spectacle vivant et qui relèvent du champ du Guso ;
- 2) les employeurs du spectacle enregistré (audiovisuel, cinéma, radio, édition musicale...).

### Les salariés intermittents

Les salariés intermittents comptabilisés sont les professionnels, engagés en contrat à durée déterminée (CDD) par des employeurs du spectacle vivant (cf supra), suivants :

- les ouvriers et techniciens du spectacle exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8) ;
- les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis aux articles L.7121-2, L.7121-3, L.7121-4, L.7121-6 et L.7121-7 du code du travail (articles 1&2 de l'annexe 10).

Le nombre de salariés est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR.

Sont comptabilisés tous les salariés intermittents ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur du spectacle vivant.

### La masse salariale

La notion de masse salariale correspond aux salaires déclarés et versés par les employeurs du spectacle vivant au titre des contrats de travail (CDDU) exécutés au cours de la période considérée. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.

# Impact de la crise sanitaire sur l'emploi des salariés intermittents du spectacle vivant

Octobre 2020

Conception et réalisation

CPNEF-SV – Commission Paritaire Nationale Emploi Formation du Spectacle Vivant

Contact : [observatoire@cpnefsv.org](mailto:observatoire@cpnefsv.org)

Source des données

Pôle emploi

Edition

Observatoire prospectif des métiers et des qualifications du spectacle vivant

**L'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications  
du spectacle vivant est piloté par la CPNEF-SV.  
L'AFDAS assure sa gestion et son financement**

---

Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Spectacle Vivant

48 Rue Saint – Honoré 75001 Paris

01 40 26 12 58

[observatoire@cpnefsv.org](mailto:observatoire@cpnefsv.org)

[www.cpnefsv.org](http://www.cpnefsv.org)